

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 104

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Semaine AMU Entreprises 2017

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1 22 00**

PRESENTATION

La qualité et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent des enjeux majeurs du développement et de l'attractivité du territoire, c'est pourquoi le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône développe une politique active de soutien à ces secteurs.

Cette politique de consolidation des pôles d'enseignement supérieur et de la recherche du département se traduit aussi par un soutien aux actions de diffusion et d'accès à la culture scientifique.

Le financement d'actions facilitant l'accès des collégiens à l'enseignement supérieur et visant à promouvoir l'insertion professionnelle et la professionnalisation des étudiants illustre cette volonté politique.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le Conseil départemental a souhaité apporter son soutien à la Semaine AMU – Entreprises (SAE), action récurrente organisée par Aix-Marseille Université (AMU).

Dans son projet d'établissement, l'AMU a inscrit le renforcement des relations avec le monde socio-économique et créé, en 2016, une Direction visant à mieux coordonner et amplifier les liens avec les secteurs de l'innovation et du développement économique.

Cette Direction de l'AMU organise pour la cinquième fois du 13 au 17 novembre 2017, une semaine de rencontres entre la communauté universitaire, les acteurs de l'emploi et de la création d'entreprise.

Les objectifs de cette action sont d'offrir aux futurs diplômés les conditions d'une insertion professionnelle réussie et de favoriser l'accès aux talents et à l'innovation pour les entreprises du territoire.

Dans le cadre de cette semaine AMU-Entreprises 2017, le soutien du Conseil départemental se traduira notamment par l'accueil, au sein des Archives et Bibliothèque Départementales, de la journée du 15 novembre sur la thématique « Objet et plateformes technologiques » et par la participation à la clôture de l'évènement le 17 novembre 2017 à l'Hôtel de Région.

PROPOSITION

Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ayant émis un avis favorable, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour l'organisation de la cinquième édition de la semaine AMU-Entreprises (SAE 2017),
- d'autoriser la signature de la convention spécifique jointe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget Départemental.

En cas de décision favorable de votre part, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

FICHE TECHNIQUE

ORGANISME DEMANDEUR	Aix-Marseille Université Jardin du Pharo 58 Boulevard Charles LIVON 13284 Marseille Cedex 7
REPRESENTANT	Président : Yvon BERLAND
POUR LE COMPTE DE	Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique
MESURE	Enseignement Supérieur et Recherche
OBJET	Semaine AMU-Entreprises du 13 au 17 novembre 2017
MONTANT SOLLICITE	15 000 €
MONTANT DE L ACTION	Budget prévisionnel : 164 445 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Achats	13 600	Subventions d'exploitation	133 445
Prestations de service			
- Frais restauration		Département	15 000
- Matériels et fournitures		Métropole	12 000
Services extérieurs	14 775	Ville de Marseille	4 000
Stands, nettoyage, location, Transport			
Autres services extérieurs	17 600		
Charges de personnel	118 470		
TOTAL	164 445	TOTAL	164 445

Proposition de subvention du Conseil départemental : 15 000 €



CONVENTION

Préambule : Dans le cadre de sa politique en faveur de l'aide à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône accorde des financements sous forme de subvention de fonctionnement ou d'équipement à des établissements et organismes publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

CECI RAPPELLE

Entre :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, autorisée par délibération n° , de la Commission Permanente en date du 17 Octobre 2017, ci-après dénommé **Le Département**,

d'une part,

et Aix-Marseille Université (AMU), dont le siège social est situé Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13284 Marseille cedex 7, représentée par son Président Monsieur Yvon BERLAND, ci-après dénommée **L' Université**,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,

ARTICLE I : OBJET ET MONTANT

Aix-Marseille Université (AMU), s'est donnée pour mission de développer et de renforcer les liens avec le monde socio-économique. La formation initiale et continue, la professionnalisation des cursus, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'innovation, la recherche et la valorisation sont les leviers de compétitivité d'autant plus puissants, que les partenariats entre l'université et l'entreprise sont forts et durables. Pour conduire ces missions, elle a créé par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE) qui organise dans ce cadre, la Semaine AMU- Entreprises (SAE), objet de la présente convention.

Compte tenu de l'intérêt du projet, **le Département** a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à **l'Université**, pour le compte de la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE), afin d'organiser la cinquième édition de la Semaine AMU-Entreprises (SAE).

ARTICLE II : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois après signature de la présente convention.

ARTICLE III: CONTROLE

En contre partie du versement de la subvention de fonctionnement, **L'Université** s'engage à fournir, au titre de l'exercice concerné et au plus tard de l'année suivante :

- un compte de recettes et de dépenses ou un compte de résultat de l'opération visée à l'article I, certifié conforme par le Président d'Aix-Marseille Université ou de l'agent comptable d'AMU.

ARTICLE IV : INFORMATION

L'Université, s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels en lien avec la semaine AMU-Entreprises (SAE), la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département.

ARTICLE V : DUREE /RESILIATION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2017. Elle entre en vigueur à la date de signature de la dernière des parties et prend fin à l'issue de l'exercice 2017, soit le 31 décembre 2017.

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émargé par les parties. En cas de non-respect des engagements visés aux articles III et IV, **L'Université** sera mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

En l'absence de réponse dans un délai de quinze jours à compter du jour de réception, ou en cas de réponse insatisfaisante, **le Département** pourra notifier à **L'Université**, la résiliation de la présente convention et lui demander le reversement de la subvention, à intervenir dans un délai de deux mois.

A défaut de solution amiable, seul le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait à Marseille le,

En 2 exemplaires originaux

Pour la Présidente du Conseil
Départemental,
Et par délégation, la Déléguée à
l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le Président
d'Aix-Marseille Université

Véronique MIQUELLY

Yvon BERLAND